

# L'exaspération pousse les écoles de musique vaudoises à descendre dans la rue



**Vaud** Les coûts de la future loi braquent les communes. La ministre Anne-Catherine Lyon tarde à trouver une solution

*Anastase Demetriades, directeur du Conservatoire de l'Ouest vaudois. Sans données précises sur la subvention cantonale pour 2010, l'institution a entamé l'année sans pouvoir adopter son budget de 2,5 millions. Nyon, 4 février 2010*

*David Wagnières*

**Marco Danesi**

Les enseignants de musique vaudois sont fatigués d'attendre. Le 6 mars, ils fouleront les rues de Lausanne pour réclamer une législation qui fait toujours défaut à leur métier. Tout comme ils l'avaient fait en décembre 2008. L'appel à manifester suit de près l'offensive parlementaire menée par Raphaël Mahaim – le Vert a déposé une initiative législative – et par Olivier Feller – le radical a mis noir sur blanc une résolution. L'un et l'autre entendent faire pression sur le gouvernement, et Anne-Catherine Lyon, la conseillère d'Etat responsable du dossier, afin que la loi sur les écoles de musique (non professionnelles) sorte des limbes dans lesquels elle se morfond depuis trop longtemps. Le parlement doit reprendre la main, résume le député écologiste.

Il est alors légitime de s'interroger sur les raisons de l'impasse. L'écueil, on le sait, est financier. Les intérêts des uns et des autres divergent au point d'empêcher pour l'heure tout espoir de consensus. Anne-Catherine Lyon n'est pas en cause, à entendre nos interlocuteurs. On signale une sensibilité moins marquée à l'égard des communes. Rien de plus. Bref, il y aurait plutôt un environnement hostile au dénouement heureux de l'histoire.

Véritable serpent de mer, la loi sur les écoles de musique tourmente le terroir vaudois depuis 1985. Cette année-là, le Grand Conseil avait adopté le principe d'un soutien cantonal aux établissements concernés. Face aux disparités grandissantes d'un bout à l'autre du canton, en 2005, les députés exigent une base légale afin de pérenniser et d'harmoniser l'aide publique. Le projet présenté par Anne-Catherine Lyon trois ans plus tard est censé répondre à ces attentes.

## Ecoles en difficulté

Le refus des communes cependant a freiné l'élan du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Et provoqué la salve d'initiatives récentes. L'annonce de la reprise des négociations avec la plus grande des deux associations – l'Union des communes vaudoises (UCV) – laisse néanmoins une porte ouverte au dialogue.

Mais il y a urgence. Anastase Demetriades, directeur du Conservatoire de l'Ouest vaudois (COV) – plus de 70 professeurs pour 1200 élèves sur la côte lémanique –, évoque les écoles qui peinent à équilibrer leurs bilans. Il parle des familles qui ont tendance à différer le paiement des écolages ou à multiplier les demandes de bourse. Il rappelle les relations variables avec les 94 communes concernées par le conservatoire. Dans ce contexte brouillé, en l'absence de données précises sur la subvention cantonale pour 2010, le COV a entamé la nouvelle année sans pouvoir adopter son budget de 2,5 millions. Car, à défaut de base légale, les subventions et leur clé de répartition se discutent d'année en année au parlement. Discussions qui charrient leur lot de contestations et de retards. Anastase Demetriades envie presque les Fribourgeois qui bénéficient d'une base légale depuis 31 ans.

## Variantes exigées

Or, le modèle proposé pour garantir l'avenir de l'enseignement de la musique ne fait pas l'unanimité. Le nouveau dispositif repose sur un financement tripartite des écoles impliquant canton, communes et familles à parts égales. Du coup, l'ensemble des villes et villages, même ceux dépourvus d'écoles, devraient contribuer aux quelque 37 millions nécessaires à leur fonctionnement: un montant en hausse de 8 millions par rapport à l'actuel.

D'accord de relever leur participation, les communes dénoncent des coûts excessifs, notamment pour les plus petites d'entre elles. Communes qui, avec les frais d'écolage, couvrent l'essentiel des charges. Le canton intervenant de son côté avec des contributions complémentaires. Du coup, explique Andrea Arn, présidente de l'Association de communes vaudoises (ADCV), l'Etat doit explorer d'autres variantes. En clair et simplifié à l'extrême, sur le fil d'une péréquation intercommunale jamais vraiment digérée, les communes réfractaires au projet de loi refusent de payer les écoles des villes-centres, à l'image de Lausanne.

Celles-ci ne souhaitent pas non plus que les subventions servent exclusivement à revaloriser les salaires d'une bonne partie des professeurs en terre vaudoise. Selon Andrea Arn, le montant de 37 millions de francs serait destiné à financer la convention de travail collective en gestation. L'accord entre employeurs et salariés blinderait, en quelque sorte, l'usage des fonds disponibles. Alors qu'Andrea Arn souhaiterait laisser une plus grande marge de manœuvre aux directions des établissements. Olivier Feller se dit que, pour débloquer la situation, il faudrait rediscuter le montant articulé par l'avant-projet de loi, afin de réduire les charges prévues pour les communes.

Lorris Sevhokian, du syndicat vaudois des enseignants de musique (AVEM) qui appelle à manifester le 6 mars, affilié au SSP – 120 membres sur près de 700 professeurss pour 50 écoles et 12000 élèves –, conteste cette version des faits. La CCT n'articule pas de montant, affirme-t-il. La convention émet des desiderata, certes, comme celui d'aligner les fiches de paie des professeurss de musique sur celles des enseignants du primaire (aujourd'hui le salaire moyen oscille entre 3500 et 4000 francs brut pour un plein-temps). Il incombe au canton, en revanche, d'articuler des chiffres, explique Lorris Sevhokian. Qui accuse plutôt le Conseil d'Etat de négliger les écoles de musique. Pire, la majorité de droite du gouvernement ferait barrage au projet, privilégiant d'autres dossiers tels que la police ou la fiscalité.